### 1 Vivre ensemble, nuisances sonores

Chacun doit prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit incommodé par les bruits répétés et intempestifs émanant de ses activités.

La gêne liée au bruit peut provenir de multiples raison :

- Travaux
- Engins à moteur (tondeuse, débroussailleuse, burineur...)
- Musique (trop forte), il est inutile d'en faire profiter les voisins
- Musique (trop tardive), pensez à vos voisins qui se lèvent tôt



### Afin d'éviter tout conflit de voisinage, le mieux reste encore de prévenir auparavant.

Nous partageons les mêmes espaces publics, aussi il est important de les garder le plus propre possible en évitant, par exemple, de jeter ses mégots par terre, voir chez le voisin.

Enfin, pour rappel, il est strictement interdit réaliser un feu, même dans votre propriété et dans le but de se débarrasser de quelconque déchet. Ceci est également très dangereux, mais aussi nuisible pour les voisins à la vue des odeurs qui en émane.

#### Rappel des horaires durant lesquels les travaux bruyants sont autorisés

Du lundi au samedi : de 9h à 12h et de 14h à 19h30

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h



# 2 Déjections canines non ramassées

Des actes d'incivilités sont de plus en plus fréquents lors des promenades de nos amis les chiens. Nous prions les propriétaires de bien vouloir ramasser les déjections laissées par leurs animaux et de ne pas jeter les sachets plastiques dans la nature.



Panneau plein d'humour vu à Trémoins Tout est dit!



Egalement vu à Trémoins, C'est un bon début !, prochaine étape : les ramasser !!!



### 3 Utilisation de poubelles

Il a été constaté une mauvaise utilisation de la zone d'apport volontaire :

La zone de tri, installée à côté du cimetière, permet le tri et la dépose du verre et des vêtements à l'exclusion de tous autres déchets







Sacs déposés à côté des bacs de tri puis éventrés

Les déchets d'emballages recyclables doivent être déposés dans vos bacs de tri « jaunes ». Le ramassage de ceux-ci est inclus dans votre facture, alors profitez-en!

Pour plus de renseignement et de conseil sur le tri, consulter le site : http://www.sytevom.org/rubrique.php?id=3

## 4 Dépôt sauvage de déchets

Plus que jamais il est important de prendre soin de la nature et des espaces sauvages. Laissons, à nos enfants et aux générations futures, des forêts et espaces sauvages propres et sains



Pneus, électroménager,... jetés en forêt





Agissons ensemble pour notre planète

### 5 Zone de déchets verts

Une zone de composte et de déchets verts est ouverte à tous les habitants de la commune. Elle permet la dépose des branchages, déchets de tonte, taille de haies... Cet espace est là pour nous rendre service, aussi merci de prendre en considération les consignes d'utilisation et d'optimiser l'espace mis à disposition

Pour information, 1 à 2 fois par an, les déchets sont broyés et réutilisés dans les espaces verts.



Panneau visible à l'entrée de la zone

## 6 Tags, graffitis

Il existe des espaces réservés à l'expression de l'art tel que le graffiti. Les fontaines du village ou les panneaux de signalisation n'en font **PAS** partie.

Malheureusement, à ce jour de tels espaces n'existe pas encore à Trémoins, néanmoins le conseil est ouvert et prêt à étudier toute proposition.



Panneau d'entrée du village (direction Verlans)



Une journée de nettoyage du village sera prochainement organisée

Adultes et enfants seront les bienvenus

Venez nombreux !!